Coopération hospitalière
Nord Alsace

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES MATIERES RELEVANT DE LA PROXIMITE AU CHDB

Madame Lauriane SLADEK,
Directrice par intérim – Chef d'établissements du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller,
du Centre Hospitalier de Haguenau,
du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter de Wissembourg

- VU le Code de la Santé publique et notamment son article L. 6143-7 et ses articles D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

- VU l'arrêté de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2026 nommant Mme Lauriane SLADEK en qualité de Directrice par intérim - Chef d'établissements du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, avec effet au 14 septembre 2026 ;

- VU l'arrêté de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2019 nommant Mme Lauriane SLADEK en qualité d'adjoint au Directeur - Chef d'établissement du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter et directrice déléguée du Centre hospitalier départemental de Bischwiller avec effet au 2 juin 2020 ;

- VU la convention de direction commune conclue le 22 mars 2019 entre le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, le Centre Hospitalier de Haguenau et le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter ;

- VU l'arrêté ARS n°2016-1651 du 1er juillet 2016 fixant le périmètre du GHT 10 ;

- VU l'arrêté ARS n°2016-2148 du 1er septembre 2016 approuvant la convention constitutive du GHT 10 (nommé GHT « Basse Alsace – Sud Moselle ») ;

- CONSIDERANT l'organigramme de la Direction Commune au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, au Centre Hospitalier de Haguenau, au Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter au 14 septembre 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Lauriane SLADEK, Directrice par intérim, signe tous les actes relevant de la compétence d'un chef d'établissement qu'elle exerce au sein du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller :

- elle dispose du pouvoir de nomination dans l'établissement ;
- elle exerce son autorité sur l'ensemble du personnel ;
- elle est l'ordonnateur des dépenses et des recettes ;
- elle dispose du pouvoir de police et de représentation de l'établissement.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Lauriane SLADEK, tout en considérant la décision en vigueur « *portant délégation de signature spéciale en cas d'absence de la Directrice par intérim - chef d'établissements pour la continuité du service public* », délégation de signature permanente est donnée, pour tous documents relatifs aux attributions mentionnées à l'article 1 de la présente décision :

- à Madame Noémie VOGEL, Attachée d'Administration Hospitalière, dans la limite de son domaine de compétences, pour le compte du Centre Hospitalier départemental de Bischwiller.
- à Madame Manuéla HOUËL, Responsable des Ressources Humaines, dans la limite de son domaine de compétences, pour le compte du Centre Hospitalier départemental de Bischwiller

ARTICLE 3 : Les signatures des agents visés par la présente décision devront être, selon le cas, précédées de la mention :

- *"Pour la Directrice par intérim et par délégation"*, pour le CHDB

suivie des fonctions du signataire. Le nom et le prénom du signataire devront suivre la signature manuscrite.

ARTICLE 4 : La présente délégation de signature est communiquée, en application de l'article D. 6143-35, notifiée aux intéressés, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichée sur le tableau d'affichage du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller. Elle est communiquée au Conseil de Surveillance.

ARTICLE 5 : Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Noémie VOGEL**, Attachée d'Administration
- **Manuéla HOUËL**, Responsable des Ressources Humaines

ARTICLE 6 : La présente délégation se substitue aux précédentes délégations de signature et est effective à compter du 14 septembre 2026.

Fait le 9 Septembre 2026

La Directrice par intérim
Chef d'Etablissements,

Lauriane SLADEK

DESTINATAIRES :

- Le Président du Conseil de Surveillance du CHDB
- Les Comptables assignataires
- Les intéressés
- Les services financiers du CHDB
- Secrétariat de Direction du CHDB
- Secrétariat Général du CHH
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin
- Publication sur le tableau d'affichage du CHDB et site internet du CHH